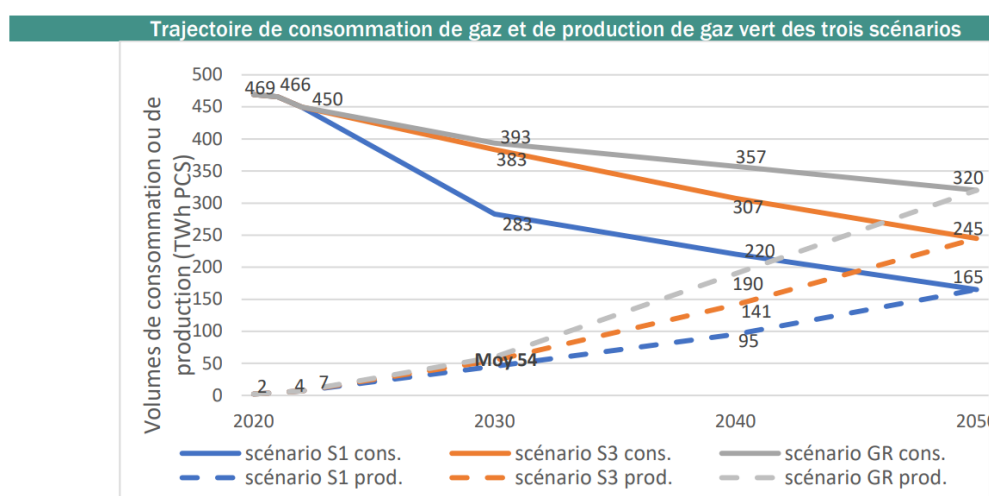


MOTION CADRE

Penser et agir pour la fin du chauffage gaz

I- Les engagements climat, le déclin programmé du gaz : où en est-on ?



Source CRE avril 2023

En 2023, la CRE a rendu publics ses travaux¹ sur la programmation à long terme du réseau gazier.

D'un point de vue factuel, elle constate une baisse de la consommation de gaz d'abord marginale juste avant la crise et plus substantielle depuis 2021 (et qui est assez partagée entre usagers domestiques et professionnels). Elle constate aussi un développement, mais fort lent, du biogaz.

D'un point de vue normatif, elle s'inscrit, comme la CLCV, dans l'engagement de neutralité carbone en 2050 pris par la France en 2017². La CRE cherche alors à jauger comment avoir une consommation d'énergie neutre en CO₂. Du point de vue du gaz cela suppose soit de la faire disparaître complètement soit que la consommation résiduelle soit approvisionnée plus ou moins directement par du biogaz.

Le graphique ci-avant résume assez bien le regard programmatique. Il y a trois scénarios d'évaluation de la consommation (le moins baissier, en courbe grise, est celui qui est proposé par le gestionnaire du

¹ « L'avenir des infrastructures gazières aux horizons 2030 et 2050 dans un contexte d'atteinte de la neutralité carbone ».

<https://www.cre.fr/documents/rapports-et-etudes/avenir-des-infrastructures-gazieres-aux-horizons-2030-et-2050-dans-un-contexte-d-atteinte-de-la-neutralite-carbone.html>

² Soit la stratégie nationale bas carbone <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

réseau gaz qui a bien entendu un intérêt à défendre). Pour les deux autres scénarios on constate une diminution d'environ de moitié de la consommation ce qui en soi une évolution structurelle forte.

Si, dans ce graphique, l'ADEME suppose que le biogaz pourrait un jour couvrir tous les besoins de consommation la CRE, plus crédible et plus réaliste, ne le pense pas. Elle indique dans son document que « *Les scénarios de l'ADEME ont donc été retraités par la CRE sur leur volet production. Une analyse de sensibilité a néanmoins été réalisée sur l'ensemble des scénarios en considérant qu'à l'horizon 2050 seule 75 % de la consommation française pourrait être couverte par de la production de gaz vert en France* ».

Même avec un parti pris très volontariste, et une forte baisse de la consommation, la CRE estime que le biométhane français représenterait 75 % de l'approvisionnement le reste étant constitué d'import (dont le contenu vert est pour le coup peu évident et peu garanti). On constate qu'il est malaisé de tendre vers la neutralité carbone en gardant du gaz et ce même en mobilisant un optimisme très volontariste en termes de biogaz.

Le message principal de la CRE est de considérer qu'une très large partie du réseau gaz sera maintenu : pour assurer un débouché au biogaz, pour assurer la circulation de gaz au niveau européen (la France est un point de passage important) et, ajoutons-le, pour « gérer » des questions catégorielles (l'emploi sur le réseau gaz, le soutien aux filières agricoles par le biogaz).

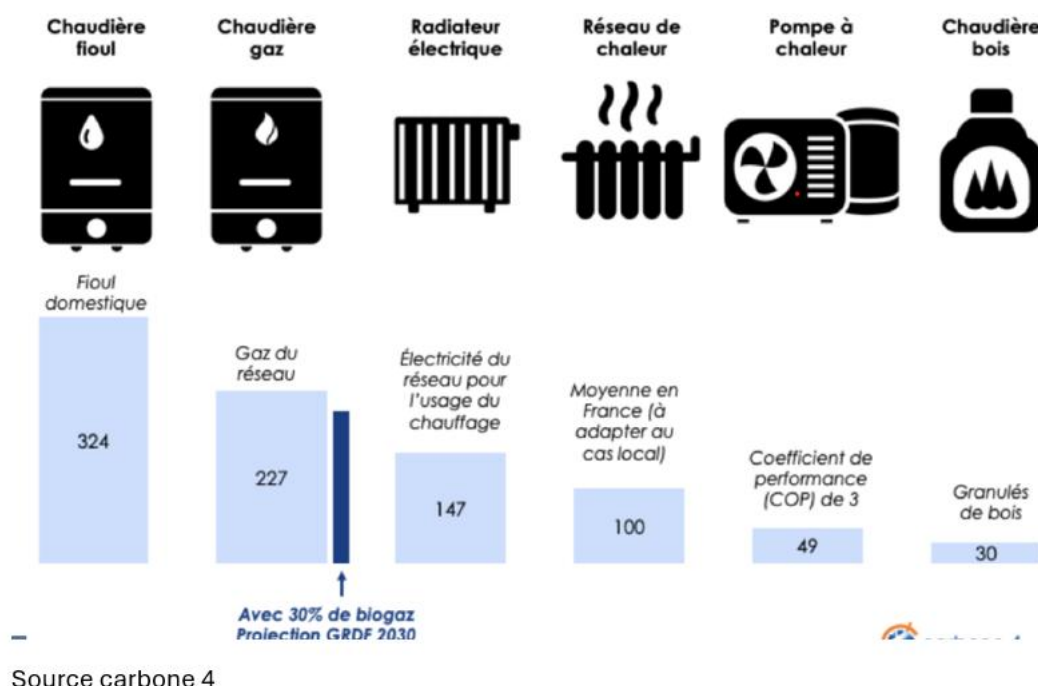
Dans ce cadre, avoir une consommation en forte baisse, un maintien de l'infrastructure de transport et un recours au biogaz aboutira à une conséquence sur le long terme : le très net renchérissement du prix pour ceux qui sont encore au gaz.

II- Pourquoi sortir du gaz ?

1- Pour des raisons environnementales et dans le cadre de nos engagements climat.

Le gaz est un mode de chauffage à fort contenu en CO₂ et l'énergie résidentielle est, après le transport, le grand poste d'émission pour un ménage. On notera que même avec une hypothèse, plus qu'incertaine, de 30 % de méthane incorporé (« biogaz »), l'impact CO₂ n'est qu'assez peu modifié.

Émissions de gaz à effet de serre (gCO₂e) pour la consommation d'un 1kWh de chauffage en 2018



Soulignons que la France a diminué de plus de 30 % ses émissions de CO₂ liées au chauffage entre 2000 et 2019 principalement en faisant très nettement baisser l'équipement en chaudières à fioul remplacées par des pompes à chaleur (PAC) ou du bois, secondairement en verdissant les réseaux de chaleur. Pour ce faire il y a eu des mesures contraignantes, parfois difficiles à court terme, mais qui ont produit leur effet.

Du point de vue de la trajectoire CO₂ (donc climat) les enjeux lourds sont autant ceux du changement d'équipement que de la sobriété. Concernant l'équipement énergie en résidentiel, après le fioul qui est en voie de disparition certaine, le sujet suivant est clairement le gaz.

2-Pour des raisons de dépendance stratégique

Pour citer les principales sources, fin 2022, environ 30 % de notre approvisionnement en gaz venait de l'UE et assimilé (très principalement la Norvège), les États-Unis comptent pour 25 %, la Russie 15 %, l'Algérie 8 % et le Qatar 4 %. Au niveau de l'UE, le gaz russe représentait 45 % des imports avant 2022 et depuis environ 15 %. En fait la diminution de nos achats de gaz russe à partir de 2022 a été compensée par l'apport américain . La récente directive Repower UE³ amène tous les pays de l'UE à supprimer tout import de gaz russe d'ici à 2027. En sortant la Russie, le maintien de la consommation de gaz nous rendrait plus sensibles aux sources qui ont du potentiel (soit les États-Unis ou le Moyen-Orient).

Même si ce propos nous éloigne quelque peu des considérations consuméristes on constate régulièrement à quel point cette dépendance stratégique pose des difficultés. Par ailleurs, la baisse de

³ <https://www.touteleurope.eu/environnement/repower-eu-comment-l-union-europeenne-veut-sortir-de-sa-dependance-aux-energies-fossiles-russes/>

la consommation facilite considérablement cette transition (i.e. on peut éliminer le gaz russe sans trop accroître sa dépendance envers le gaz américain).

3-Pour des raisons économiques

Premièrement, à court et moyen terme, le secteur gazier devient de plus en plus étroit, seule la baisse de consommation permet de le « détendre »

En amont (production) le gaz a toujours été plus concentré que le pétrole. Le nombre de pays est faible et présente des risques géopolitiques très accrus (Russie, Qatar, si ce n'est les États-Unis).

Pour le passé récent rappelons que la crise de l'énergie de 2021-22 a eu comme point de départ la flambée du prix du gaz dans un contexte de tension d'approvisionnement puis d'une manipulation du marché par les Russes en août 2021 (le régulateur européen s'en est officiellement ému auprès de la Commission européenne).

Il faut enfin noter que la plupart des Français n'ont pas vraiment vu passer la crise de l'énergie 2021-22 car une large part de la baisse a été absorbée par la subvention publique (le bouclier tarifaire). Mais il ne faudrait pas trop compter sur la reproduction d'un tel soutien lors d'une prochaine crise, entre autres car rappelons pour le gaz le bouclier tarifaire a constitué de facto une forte subvention de la consommation d'énergie fossile.

Si on considère notamment les considérations de dépendance stratégique, l'approvisionnement simple et peu coûteux en matière première devient bien plus contraint. L'alternative de « gaz vert » (i.e. le biométhane) ne détend pas la contrainte financière puisque coût de revient du biométhane est élevé, de l'ordre de 130 euros le MWh (soit le double du gaz classique ou de l'électricité) et à ce titre engage un fort soutien public (environ 1 milliard d'euros pour 2024 par exemple) ⁴. On paiera donc cher le biométhane soit dans le tarif soit en dépense publique (probablement un mélange des deux).

Finalement, ce qui permet d'être nuancé quant à l'évolution du prix de la matière première gaz tient à l'évolution à la baisse de la consommation (qui explique la retombée des prix depuis 2023). Poursuivre cette trajectoire baissière de consommation en UE reste la meilleure « assurance » contre le retour d'une forte flambée de la matière première.

Deuxièmement, à moyen et long terme, la baisse de consommation du gaz et le coût assez fixe du réseau vont impliquer des choix « tranchés ».

En soi, la consommation de gaz baisse déjà (globalement – 16 % depuis 2022, environ - 8 % pour les ménages en données corrigées du climat) et ce mouvement devrait être structurel. Une des difficultés est que le coût du réseau est assez fixe et qu'avec la baisse de consommation le régulateur est obligé d'augmenter le prix unitaire pour financer le réseau.

Le risque est que dans 20 ans, le parc résidentiel étant moins flexible que les acteurs industriels, le financeur du réseau de gaz soit très principalement les copropriétés et les HLM encore raccordées au gaz. Ce syndrome risque d'être douloureux. Tant que la baisse de consommation n'est que de 10 % l'impact est très relatif. Mais une baisse de 50 % de la consommation, qui est le scénario privilégié, va produire un tarif de réseau environ deux fois plus élevé. Sous l'hypothèse d'une cotation de matière première pas trop forte, le coût du réseau représente environ un tiers de la facture. Donc si le tarif

⁴ Sur ces points se référer au « *Bilan économique et technique des installations de biométhane injecté* » rapport de la CRE décembre 2024, notamment pages 5 et 6 pour les évaluations de coût.
https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Rapports_et_etudes/2024/Rapport_Bilan_technique_economique_biomethane_injecte.pdf

unitaire du réseau double cela induit une hausse d'environ 30 % sur le tarif du gaz (hors d'autres sources d'augmentation).

Ce syndrome crée aussi un certain dilemme : pour maîtriser l'évolution de la cotation de la matière première il est très préférable que la consommation baisse, mais la baisse de consommation accroît le tarif réseau.

Il s'agit en fait d'un enjeu qui arrive rarement ; celui de la fin progressive d'un réseau majeur (et donc son financement, sa programmation). Notre association est présentement impliquée avec le BEUC dans un programme d'étude sur cette question précise en France et en Espagne et qui rendra ses conclusions au printemps.

II Par quoi remplace-t-on le chauffage en gaz ?

1°) Par d'autres vecteurs énergétiques devenant un complément et une alternative à la rénovation thermique

En soi, sortir du chauffage au gaz implique une vaste conversion vers les pompes à chaleur (à défaut de l'électrique hors PAC raisonnablement performant), les réseaux de chaleur et le bois (ce dernier ayant déjà été une alternative forte au fioul en milieu rural, il est bien moins pertinent en milieu urbain).

Bien entendu, ce sujet est à tiroir car les situations sont hétérogènes. Plus encore tout est une question de rythme, de dispositif de soutien mais aussi d'une forme de volontarisme.

On notera qu'envisager le déclin structurel du gaz place d'autres questions sous une autre perspective. Pour le chauffage urbain par exemple, nous devons rester vigilant sur les conditions de mise en place et d'extension des réseaux ⁵. Mais il faut aussi, et même surtout, avoir en tête le long terme (le gaz ne restera pas longtemps une bonne affaire) et le tableau d'ensemble (la décarbonation de nos usages) dans l'évaluation des projets et considérer que le réseau de chaleur à fort contenu ENR est une solution dont la pertinence s'est accrue vu le changement de contexte au cours de cette décennie.

On notera aussi que cette option de changement de chauffage peut être une très bonne alternative pour les cas où les travaux de rénovation thermique sont trop coûteux ou trop difficiles et présentent un « rendement coût financier/gain environnemental » trop élevé. Dans le monde de l'énergie on considère de plus en plus que pour un nombre substantiel de cas (en immeuble surtout) une simple bascule vers un mode de chauffage à faible contenu en CO2 paraît plus viable que de la rénovation (et permet de réduire suffisamment les émissions).

À partir du moment où, après quinze années de fort développement, la rénovation thermique peut se heurter à des points critiques (financiers, techniques, etc.), ce qui est somme toute normal, il convient d'élaborer des chemins alternatifs. Le changement de chauffage dans les logements au gaz ou au fioul constitue une alternative à la fois crédible et ambitieuse quand la rénovation est difficile.

2°) La programmation du logement et l'idée de la dernière génération de chauffage au gaz

⁵ le dernier document national de synthèse sur ce sujet

<https://www.clcv.org/articles/chauffage-urbain-dans-les-logements-les-habitants-font-remonter-des-situations-tres-problematiques>

La position générique que nous préconisons est la suivante : les acteurs doivent considérer que pour chaque logement ou immeuble le chauffage/chaudière au gaz qui existe sera ...le dernier. L'idée est que parvenu au terme de son fonctionnement l'équipement sera remplacé par un vecteur bien moins carboné (PAC, électricité, chaleur à haut contenu d'ENR, bois). Cela donne à la fois une souplesse nécessaire (par exemple celui qui vient de changer sa chaudière gaz n'est pas tenu de la changer dans dix ans) mais un cap suffisamment fort (on doit se projeter dans l'après gaz).

Ce cap de programmation induit une certaine exigence vis-à-vis des acteurs : il sera logique de soutenir financièrement le changement d'équipement et passer ce cap doit favoriser des économies d'échelles, de séries et d'expériences pour par exemple améliorer le rapport qualité prix des pompes à chaleur ou maîtriser le tarif unitaire des réseaux de chaleur par la massification. L'ensemble de ces cas de figure devra être préalablement bien étudiés par les pouvoirs publics. Par exemple dans le cas des logements alimentés en gaz par citerne ou gaz bouteille, la question du réseau de distribution de gaz ne se pose pas.

3°) Changement de l'usage au niveau national ou par « grappe territoriale » ?

Sans prendre parti et en restant diplomatiquement très mesurée, la CRE, dans le document précité, envoie deux signaux concernant le réseau de gaz. D'abord qu'il est raisonnable d'envisager une réduction de la taille de ce réseau mais si à ce stade la CRE estime qu'elle « devrait rester très limitée ».

Message 6 : Le réseau de distribution de gaz a été largement renouvelé ces dernières années. Dans l'ensemble des scénarios, il restera, dans une vision nationale, nécessaire et essentiellement dimensionné pour la production de gaz vert. Localement néanmoins, en fonction des configurations, certains actifs pourraient être abandonnés, dans une proportion qui devrait rester très limitée.

En substance il vaut mieux avoir un réseau plus petit et suffisamment utilisé qu'un réseau national mais faiblement utilisé (aboutissant parfois à des impossibilités techniques quand l'utilisation devient localement très faible).

Par ailleurs, en insistant sur le fait que ce message se fonde uniquement sur la variable d'optimisation du réseau (il y a d'autres variables), il serait logique de réduire le réseau par grappe territoriale i.e. abandonner le réseau de gaz là où ce vecteur deviendra le moins pertinent :

Message 7 : Pour optimiser le réseau de distribution qu'il sera nécessaire de maintenir en gaz dans les zones où des actifs pourront être abandonnés :

- il pourrait être pertinent de mener dès à présent un exercice de **coordination locale**, en priorité dans les zones avec des projets de développement de réseaux de chaleur décarbonée. Cette coordination pourrait par exemple s'appuyer sur une notification préalable des tracés des plus gros projets de réseaux de chaleur urbains, au gestionnaire de réseau de distribution actif sur la zone et à la CRE ;
- à plus long terme, en fonction de la baisse effective de la consommation, il semble plus pertinent, dans une stricte logique d'optimisation du réseau à maintenir localement, de tendre vers une sortie de l'ensemble des usages gaz à la maille locale, plutôt que d'interdire des usages spécifiques à la maille nationale.

Ce propos est tout sauf théorique puisque l'abandon par territoire est en cours de programmation dans certains pays d'Europe du Nord (de type Pays-Bas, Danemark voire Allemagne où il y a beaucoup de contrats et de systèmes de chauffage par quartier de ville). Cela est notamment valable pour les quartiers susceptibles de passer très largement en chauffage urbain.

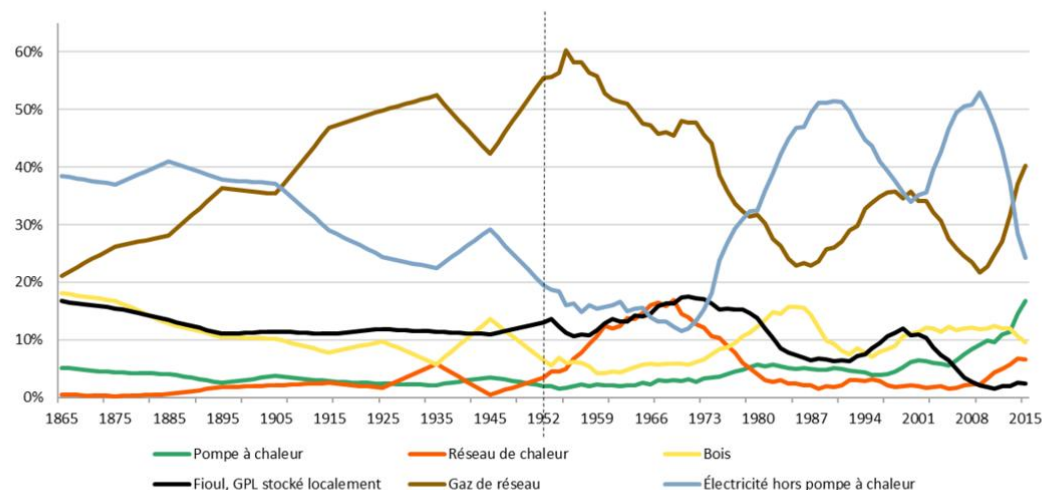
4°) L'importance de la programmation publique : le cas du logement social

Outre bien sûr son importance pour la CLCV, le cas du logement social importe à plusieurs titres.

Premièrement, parce qu'il s'agit du parc de logements le plus concerné par le gaz principalement pour une raison historique (la grande phase de construction des HLM, lors des Trente Glorieuses, correspond à l'âge d'or de l'équipement en gaz des nouveaux immeubles (cf graphique ci-après)

Énergie de chauffage principale en 2020 selon l'année de construction du logement

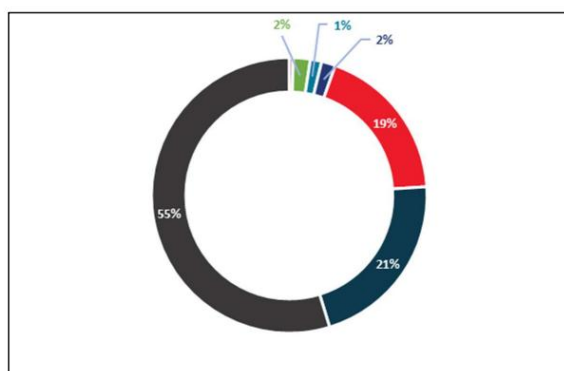
En %



© SDES

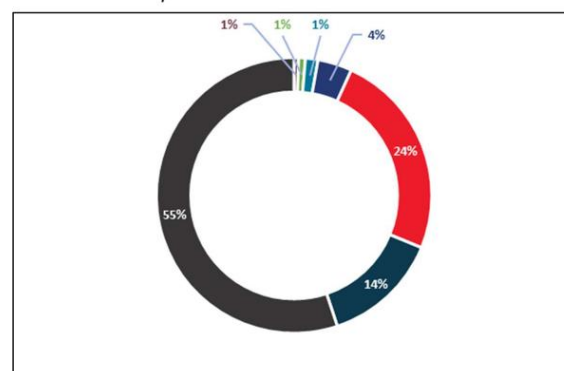
Dans un très récent et fort intéressant état des lieux des systèmes de chauffage en logement social⁶, l'Ancols constate que le gaz représente 55 % du chauffage contre 35 % en moyenne nationale. L'autre fait notable, bien connu à la CLCV, est une très forte part de réseaux de chaleur (21 % en HLM contre 5 % en moyenne nationale).

Figure 1 : Répartition des systèmes de chauffage dans le parc social



■ Fioul ■ Bois ■ Pompe à chaleur ■ Autre ■ Électricité ■ Réseau de chaleur ■ Gaz

Champ : Ensemble des logements sociaux en 2023.
Source : Enquête TRELO 2023, volet bailleurs sociaux.
Note de lecture : 55 % des logements sociaux disposent d'un système de chauffage au gaz.



Champ : Ensemble des logements sociaux en 2023.
Source : Enquête TRELO 2023, volet bailleurs sociaux.
Note de lecture : 55 % des logements sociaux disposent d'un système d'eau chaude sanitaire au gaz.

⁶ « Les vecteurs énergétiques dans le parc social : état des lieux et dynamiques » Ancols, décembre 2025
<https://www.ancols.fr/publications/statistiques-etudes/les-vecteurs-energetiques-dans-le-parc-social-etat-des-lieux-et-dynamiques>

L'étude de l'Ancols se situe clairement dans la perspective de neutralité carbone de 2050 et interroge l'évolution du parc de chauffage HLM, présentement très carboné. On constate en outre une forte diversité puisque 19 % des bailleurs détiennent plus de 80 % de logements chauffés au gaz.

On en vient à la seconde particularité du logement social en la matière : les décisions d'équipement ne sont pas prises par un parc diffus de propriétaires individuels et de copropriétés ; en HLM la décision est prise par (après concertation !) par des acteurs « industriels » que sont les organismes. Normalement, cette structure favorise la programmation sur le long terme.

L'Ancols constate sur ce point qu'« *entre 2018 et 2023, près de 2,5 % des systèmes de chauffage ont fait l'objet de travaux annuellement, soit plus de 100 000 logements ciblés par an* ». Elle souligne que « *la majorité des travaux sur les vecteurs énergétiques ont été réalisés dans le cadre de rénovations énergétiques : 63 % des interventions y sont liées* » et qu'en « *en dehors de ces opérations de rénovation, les travaux sont principalement motivés par la vétusté des équipements ou des opportunités de raccordement à un réseau de chaleur* ».

En soi l'Ancols estime que le mouvement HLM n'a pas démérité pour réduire son exposition au vecteur gaz. Elle souligne cependant que l'effort est très hétérogène. En effet « *La médiane par organisme du taux de travaux annuel sur les vecteurs énergétiques s'élève à 1,9 % sur la période. Ce taux atteint 3,8 % pour le troisième quartile, contre seulement 0,4 % pour le premier* ». Un quart des bailleurs présente un effort cinq fois moindre que l'effort médian et, à ce rythme, mettra deux cents ans pour renouveler son parc de chauffage.

Le chauffage au gaz est ainsi un sujet important dans le logement social et la diversité des politiques doit susciter notre mobilisation.

Conclusion et position générique de la CLCV

La CLCV soutient les engagements pris par notre pays dans le domaine du climat et notamment la neutralité carbone d'ici à 2050.

Elle considère que l'usage résidentiel du gaz est un enjeu majeur sur le plan du pouvoir d'achat et de l'environnement. Le cap que doit prendre notre pays est de réduire progressivement mais autant que possible la consommation de gaz. Le biogaz pourra être utilement une énergie locale d'appoint (chauffage urbain ou production électrique par exemple) et des réseaux locaux de transport de gaz pourront ainsi être conservés. En revanche cette perspective ne justifie pas le maintien d'un réseau national de distribution.

Nous souhaitons que l'ensemble des politiques publiques permettent cette transition, à savoir :

- Des aides pour la conversion des équipements.

Sur ce point, ces aides au changement nous semblent largement préférables à subventionner une consommation d'énergie fossile ou une alternative verte (le biogaz) qui ira de pair avec de la consommation d'énergie fossile. Enfin, ces aides constitueront parfois un complément ou une alternative adaptée au financement de la rénovation thermique qui peut se heurter parfois à de réelles difficultés. La rénovation thermique garde bien entendu toute sa place en permettant de réaliser de véritables économies d'énergie primaire.

- Une programmation claire et volontariste axée sur le principe de « l'équipement d'après n'est pas au gaz »

Nous demandons que les acteurs publics inscrivent clairement dans leur programmation la transition vers des équipements décarbonés (excluant donc le fioul et le gaz). Le principe défendu est que dans chaque logement ou immeuble l'équipement d'après ne peut être au fioul ou au gaz. À notre sens il s'agit d'un principe pragmatique (on laisse les équipements aller jusqu'à leur fin de vie) et ambitieux (on ne laisse plus renouveler pour 25 ans un nouvel équipement fioul ou gaz).

- Une attention et un soutien spécifique pour la frange des cas difficiles

Certaines conversions se heurteront à des difficultés particulières (configuration de l'immeuble par exemple, notamment en copropriété). Il serait peu rationnel (et surtout incroyablement coûteux soit pour l'utilisateur soit pour le budget public) de renoncer à la conversion et d'assumer une grande infrastructure d'approvisionnement, de stockage et de distribution de gaz pour la seule survivance de ces cas. Il est préférable d'affecter une ressource importante pour un programme progressif de réhabilitation.

Ces préconisations concernent les décideurs nationaux (État, parlement) mais aussi les décideurs locaux et notamment les bailleurs sociaux.

Par ailleurs, la CLCV, au niveau national et plus encore local, se positionnera comme « prescripteur – public relais » dans son action au quotidien et par des partenariats. Cet impératif nécessite un approfondissement de la concertation locale entre les représentants des consommateurs et usagers et les collectivités territoriales autorités concédantes, les syndicats départementaux de l'énergie, eux-mêmes autorités concédantes des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz, dans le cadre des Commissions Consultatives des Services Publics Locaux.